

LISTE DES AVANTAGES 2023

SECTION LOIRE NORD
131 rue Saint Alban, 42 153, RIORGES

☎ 04 77 68 15 69













✉ agbtp42@agbtp.com

☎ 775 602 469 00055

🌐 www.agbtp.com

Sur présentation de la pièce d'identité originale de l'adhérent
Suppression des avantages dès l'arrêt des cotisations

APPRENTI
SALARIÉS
DIRIGEANTS
RETRAITÉS

	ALLOCATIONS	MONTANTS	JUSTIFICATIFS À FOURNIR (PHOTOCOPIES) OBSERVATIONS
✓	 ADHÉRENT APPRENTI	70 € en bon d'achat 1 par année d'apprentissage	1ère année : contrat d'apprentissage + 3 dernières fiches de paie Année suivante : dernière fiche de paie
✓ ✓ ✓	 COLONIE (DE 6 À 16 ANS) Séjour d'au moins 4 nuits consécutives (14 nuits maximum par enfant et par an)	10 € par nuit Versés à la famille	Imprimé "colonie" de l'AGBTP signé et tamponné de l'organisme de vacances + RIB de l'adhérent Télécharger l'imprimé spécifique avant le début de la colonie À réclamer avant le 15 décembre
✓ ✓ ✓	 CENTRE DE LOISIRS (enfants de l'adhérent de 6 à 12 ans inclus)	50 € par an Maximum 15 jours/an/enfants Versés à la famille	Imprimé "centre de loisirs" de l'AGBTP signé et tamponné de l'organisme + RIB de l'adhérent Télécharger l'imprimé spécifique avant le début de la colonie À réclamer avant le 15 décembre
✓ ✓ ✓	 MARIAGE OU PACS* DE L'ADHÉRENT	50 € en bon d'achat	Acte de mariage ou de PACS À réclamer dans les 3 mois
✓ ✓ ✓	 NAISSANCE (enfants de l'adhérent)	50 € en bon d'achat	Acte de naissance À réclamer dans les 3 mois
✓ ✓ ✓	 NOËL DE L'ADHÉRENT	65 € en bon d'achat	À réclamer du 1er octobre au 15 décembre
✓	 NOËL DES RETRAITÉS	Chéquier CADHOC	Information par courrier des dates de récupération en fin d'année
✓ ✓ ✓	 NOËL DES ENFANTS DE L'ADHÉRENT (de 1 à 10 ans)	30 € en bon d'achat	À réclamer du 1er octobre au 15 décembre
✓ ✓ ✓ ✓	 RENTRÉE SCOLAIRE (enfants de l'adhérent de 11 à 21 ans inclus)	50 € en bon d'achat	11-16 ans : sans Certificat de scolarité 17-21 ans : Certificat de scolarité obligatoire (sont exclus les contrats d'apprentissage et de professionnalisation) À réclamer du 1er juillet au 15 décembre
✓ ✓ ✓	 SOUTIEN SCOLAIRE (enfants de l'adhérent de 7 à 18 ans inclus)	10 € / heure Maximum 10h par année civile Versés à la famille	Facture de l'organisme de Soutien Scolaire, signée, tamponnée et acquittée + RIB de l'adhérent Attention : la participation financière AGBTP ne peut pas excéder le montant de la facture (dans la limite de 100€ par année civile) À réclamer dans les 3 mois et avant le 15 décembre
✓ ✓ ✓	 SPORT OU ACTIVITÉ CULTURELLE <i>Pratiqué sur une année civile ou une année scolaire uniquement pour :</i> -Enfant de l'adhérent scolarisés jusqu'à l'année des 21 ans -Adhérent	35 € en bon d'achat 1 par année civile	Licence ou attestation nominative pour l'année ou la saison concernée: tamponnée d'un club Un " formulaire type " est téléchargeable sur le site de l'AGBTP De 17 à 21 ans : + certificat de scolarité (sont exclus les contrats d'apprentissage et de professionnalisation) À réclamer avant le 15 décembre
✓ ✓ ✓ ✓	 TICKET CINEMA "PRIX AGBTP" 40 tickets par an et par adhérent	Tarifs réduits AGBTP A consulter sur www.agbtp.com	Pour un envoi sécurisé de votre billetterie, nous vous proposons d'utiliser la " lettre suivie " avec supplément de 0.50 € sans quoi votre billetterie sera envoyée en lettre simple. L'AGBTP décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de courrier
✓ ✓ ✓	 VACANCES DE L'ADHÉRENT	Bon d'achat Montant variable 1 par année civile	À réclamer du 1er mai au 30 septembre
✓ ✓ ✓	 VOYAGE SCOLAIRE Minimum 1 nuit enfants de l'adhérent scolarisés de la maternelle au CM2	Forfait de 25 € La participation AGBTP ne peut excéder le montant versé par l'adhérent 1 par année civile	Attestation de présence une fois le voyage réalisé ou facture acquittée tamponnée et signée de l'établissement scolaire + RIB de l'adhérent À réclamer avant le 15 décembre
✓ ✓ ✓	 VOYAGE SCOLAIRE Minimum 1 nuit enfants de l'adhérent scolarisés de la 6ème et jusqu'à 21 ans	10 € par nuit La participation AGBTP ne peut excéder le montant versé par l'adhérent 7 nuit par année civile	Attestation de présence une fois le voyage réalisé ou facture acquittée tamponnée et signée de l'établissement scolaire + RIB de l'adhérent À réclamer avant le 15 décembre
✓	 DÉPART À LA RETRAITE	50 € en bon d'achat	Photocopie de la notification de retraite de votre caisse de retraite À réclamer dans les 3 mois